



Concours Ma forêt normande

Règlement intérieur

Organisation

Le concours Ma forêt normande est organisé par Fibois Normandie, ci-après désigné comme « l'organisateur », en partenariat avec :

- Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Normandie Hauts de France,
- L'Office national des forêts (ONF),
- L'Union régionale des propriétaires forestiers de Normandie et les syndicats Fransylva départementaux,
- Les CETEF normands,
- L'Association normande des experts forestiers,
- Les Collectivités forestières Normandie,
- Et le concours technique et financier de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Le concours Ma forêt normande a pour objectif de porter auprès du grand public une vision positive de la forêt et de ses modes de gestion. Ce concours a vocation à valoriser la multifonctionnalité de la forêt (amélioration de la qualité des arbres, développement ou protection des écosystèmes, accueil du public) et à favoriser le dialogue forêt-société. Enfin, cette initiative doit mettre en lumière tous les acteurs de la forêt (propriétaire, gestionnaire, entreprise de travaux forestiers...).

Ce prix vise ainsi à distinguer, sur le territoire normand, des initiatives forestières exemplaires, innovantes ou remarquables portées par les propriétaires et autres acteurs des forêts publiques ou privées.

Période d'ouverture du concours

Le concours débute le 21 mars 2026 et s'achève le 24 mai 2026 inclus. Les dates sont proposées à titre indicatif et l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier si les circonstances l'exigent.

Conditions d'accès et de participation

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à tous les acteurs des forêts publiques ou privées. La parcelle présentée au concours doit être située en Normandie.

Les projets présentés doivent avoir débuté. Les projets de dimension nationale et régionale ainsi que ceux n'ayant pas encore démarré sont exclus de ce concours.

La parcelle forestière candidate doit obligatoirement être sous un document de gestion durable.

Une seule inscription par candidat (personne physique ou personne morale) et par parcelle est autorisée. Le dossier peut être déposé par tout acteur œuvrant sur la parcelle, sous réserve de produire une autorisation du propriétaire.

L'organisateur du concours ne peut pas participer.

Un propriétaire ayant candidaté lors d'une édition précédente ne pourra pas proposer de nouvelle candidature sur le même projet sans faire intervenir d'élément nouveau.

Les lauréats du concours ne peuvent redéposer de projets durant les 3 années qui suivent l'obtention du prix.

Inscriptions

Les candidats intéressés devront déposer un dossier d'inscription sur un formulaire dédié sur le site de Fibois Normandie ou accessible à l'adresse suivante : <https://fr.surveymonkey.com/r/5DYM5JB>

Celui-ci comportera obligatoirement :

- Leurs coordonnées ;
- L'autorisation du propriétaire s'il est différent du candidat ;
- Une attestation du document de gestion durable auquel est soumise la parcelle ;
- Une description détaillée du projet et de ses réalisations ;
- La localisation de la parcelle du projet ;
- Les partenaires/acteurs du projet ;
- Des précisions sur le caractère innovant, original ou remarquable du projet.

Le dossier devra être complété par des plans, photos, vidéos, infographies, ... destinés à expliquer et illustrer le projet. Seuls les dossiers jugés complets seront étudiés.

Sélection des lauréats et remise des prix

Le concours Ma forêt normande récompense des parcelles forestières présentant des spécificités positives. Les critères peuvent être nombreux : multifonctionnalité, participation à l'économie locale, innovation, actions de communication ou d'accueil du public...

Après clôture des inscriptions, l'organisateur composera un jury compétent chargé d'examiner les dossiers. Ce jury sera attentif à la complétude du dossier, et à la multiplicité de critères positifs, tout comme aux labels déjà obtenus par la parcelle.

Le jury désignera 3 lauréats, fonction de l'exemplarité des projets et des ambitions.

Un lauréat « coup de cœur du public » sera élu par un vote du public en ligne.

Les prix du concours Ma forêt normande ont vocation à encourager et valoriser les initiatives bénéfiques pour la forêt à l'échelle d'un territoire. Les primés seront valorisés dans la communication associée aux prix. Ils ne recevront aucun gain financier.

Les lauréats seront présentés officiellement lors d'une manifestation de la filière, la dernière semaine d'août 2026.

Responsabilités des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Être disponible pour répondre aux questions complémentaires sur le dossier de candidature, en amont de la sélection finale des lauréats ;
- Être présent ou se faire représenter lors de la remise des prix, pour les candidats sélectionnés ;
- Accepter, pour le lauréat, que son nom (ou sa raison sociale) fasse l'objet d'une communication, en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours ;
- Accepter d'être interviewé dans le cadre de l'élaboration de supports de communication (flyer, revue, photos, vidéo, podcast...) ou de dossiers de presse ;
- Accepter la visite éventuelle de la parcelle forestière lauréate du concours ;
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés.

Responsabilités de l'organisateur

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- lorsque le présent concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le concours ;
- si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé ;
- pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Propriété intellectuelle

Les candidats s'engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leur projet avant, pendant et après le concours. Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment photos ou graphiques) dans tout média papier ou numérique traitant du concours, de sa promotion ou de prochaines éditions.

De plus, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser ces éléments dans le cadre plus général de ses actions de communication. Ces utilisations devront en outre pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte ni contrepartie financière à la charge des organisateurs. Les candidats garantissent les organisateurs de tout recours à cet égard, ces derniers ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsables d'aucun litige lié à la Propriété Intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

Protection des données

Les données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Conformément à la loi Informatique & Libertés et au RGPD, les candidats bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité, d'effacement de leurs

données personnelles et de la possibilité de définir des directives relatives au sort de leurs données post-mortem. Ils ont également la possibilité de demander une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement des données les concernant. Ils peuvent exercer ces droits en adressant un courriel à l'adresse contact@fibois-normandie.fr. Ils ont également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Droit à l'image

En acceptant le règlement, le candidat déclare accepter que les organisateurs procèdent à titre gracieux, à l'enregistrement de son image (vidéos, photos) et de ses propos, dans le cadre du concours. La diffusion et l'exploitation de ces images, de ces propos et documents pourront se faire par le biais du site internet des organisateurs, des partenaires de l'événement, presse, films, ... accessibles sans aucune restriction d'accès et sans rémunération de la personne concernée, pour une durée illimitée, intégralement ou par extraits. Les organisateurs restent à disposition des candidats pour d'éventuelles réclamations concernant des photos et vidéos qui pourraient être prises pendant le concours et publiées.

Confidentialité

Les organisateurs ainsi que les partenaires et experts retenus dans le cadre de la présélection des candidats s'engagent à assurer la plus stricte confidentialité des projets soumis par les candidats. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations recueillies dans le cadre du présent concours et identifiées par écrit comme étant confidentielles par les candidats. Les participants autorisent les organisateurs à publier la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature et sur tout autre support dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours sans prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Dispositions générales

Les dossiers transmis demeureront la propriété de l'organisateur et ne pourront pas être retournés aux candidats. Ils seront traités et conservés dans le respect de la confidentialité. Ils seront détruits dès qu'ils ne seront plus nécessaires, mais au plus tard, au bout de 10 ans.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'opération, de modifier ou de reporter ses conditions en cas d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée.

Consultation et acceptation du règlement - Litige

La participation au concours Ma forêt normande implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le règlement peut être librement et gratuitement consulté à l'adresse : <https://www.fibois-normandie.fr/foret/concours-ma-foret-normande/>

Le présent Règlement est soumis à la loi française.